



Résumé du plan d'entreprise

2019-2020 à 2023-2024

comprenant un résumé du budget d'exploitation, du budget des investissements
et du plan d'emprunt 2019-2020

Mandat de la SADC

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada. Ces fonctions doivent être remplies à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC et de manière à réduire le plus possible les risques de perte pour la Société. La SADC est aussi l'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres.

Notre vision

Inspirer confiance aux Canadiens, en qualité de chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite.

La protection de la SADC

Quels dépôts la SADC protège-t-elle ?

La SADC protège les dépôts assurables appartenant aux catégories d'assurance-dépôts ci-dessous, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du principal et des intérêts courus) par catégorie et par institution membre :

- dépôts au nom d'une seule personne
- dépôts en copropriété
- dépôts en fiducie
- régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- comptes d'épargne libre d'impôt (CELLI)
- dépôts destinés au paiement de l'impôt foncier sur des biens hypothéqués

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les dépôts à terme, comme les certificats de placement garanti (CPG), de cinq ans ou moins
- les mandats et les traites bancaires émis par des institutions membres ainsi que les chèques certifiés par des institutions membres

Les dépôts doivent être effectués en dollars canadiens et être payables au Canada.

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les comptes ou produits financiers. Par exemple, la SADC ne protège pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devise (notamment en dollars américains), les devises numériques ou les cryptomonnaies.

Renseignements utiles sur la SADC

Consultez notre site Web ou notre *Rapport annuel 2018*, à l'adresse www.sadc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec nous par la poste, par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social

Société d'assurance-dépôts
du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts
du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :

1-800-461-SADC (7232)
Téléimprimeur : 613-943-6456
Télécopieur : 613-996-6095
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca



Résumé

Vue d'ensemble de la situation de la Société

La situation financière de la SADC est excellente : au 31 décembre 2018, le total de ses actifs s'élève à 5 057 millions de dollars (comparativement à 4 383 millions au 31 mars 2018). Son portefeuille de placements, qui sert à financer ses activités de règlement, est évalué à 5 041 millions de dollars et constitue la plus grande partie de ses actifs. Les objectifs et projets stratégiques de la Société pour 2018-2019 progressent comme prévu, à deux exceptions près. Si la modernisation du modèle de remboursement des dépôts assurés affiche un certain retard, la SADC évalue une solution qui combine des logiciels du commerce, des applications sur mesure et des prestataires de services externes en vue de combler son retard. Même si le degré de sensibilisation du public à la protection d'assurance-dépôts est passé de 47 à 54 pour 100, il n'a toutefois pas atteint la cible de 55 pour 100 prévue pour mars 2019. De nouvelles démarches publicitaires en 2018-2019 devraient permettre de rectifier la situation rapidement.

Enjeux stratégiques

L'économie canadienne fait bonne figure : la croissance est stable et les exportations prennent du mieux, la dépréciation du huard aidant. Les institutions membres de la SADC continuent d'afficher une rentabilité enviable et de solides ratios de fonds propres et de liquidité. Cependant, le fort endettement des ménages, les prix élevés de l'immobilier dans certains marchés importants et la capacité des consommateurs à s'adapter à des taux d'intérêt plus élevés pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs des institutions. Par ailleurs, la réglementation évolue à un rythme soutenu. Les modifications apportées au cadre législatif de l'assurance-dépôts se traduiront par des changements dans les modalités de la protection des dépôts. Les règles à venir donneront plus de marge de manœuvre aux institutions financières qui souhaitent investir dans la technologie financière. On observe aussi l'évolution des attentes des déposants, souvent en réaction à l'évolution déjà citée de la réglementation et de la protection.

Principaux objectifs

Compte tenu du contexte d'exploitation et des risques de l'entreprise exposés ci-dessus, la SADC entend se concentrer sur quatre objectifs stratégiques au cours de la période de planification, chacun étant assorti de résultats escomptés et de projets précis :

- 1. Préparation : augmentation de la capacité de règlement de la SADC**
- 2. Régime d'assurance-dépôts : modernisation**
- 3. Parties intéressées : renforcement de la confiance**
- 4. Organisation : évolution de la Société**

Décisions importantes

La Société aura plusieurs décisions importantes à prendre au cours de la période de planification. Elle devra par exemple mettre la touche finale au règlement administratif et au cadre de conformité visant les plans de règlement des banques d'importance systémique nationale (BISN), sélectionner les améliorations technologiques à apporter à son système de remboursement, mettre à jour certains de ses règlements administratifs, établir les taux de prime et les cibles du financement *ex ante* en tenant compte de nouvelles adhésions prévues ou possibles, et peaufiner sa stratégie de sensibilisation du public dans le but de poursuivre une cible idéale de 60 à 65 pour 100.





NOUS PROTÉGEONS ...

L'ARGENT DE VOTRE PETITE ENTREPRISE



Table des matières

Partie 1 – Au sujet de la SADC 3

Conseil d'administration et direction de la SADC 3

Organisation de la SADC 5

Partie 2 – Plan quinquennal de la SADC 7

Contexte d'exploitation de la SADC 7

Risques de l'entreprise 9

Objectifs stratégiques et résultats escomptés 11

Partie 3 – Plan financier et plan des ressources 21

Prémisses de planification 21

Plan des ressources 23

États financiers consolidés, condensés et projetés et résultats antérieurs 26

Partie 4 – Rendement par rapport aux objectifs antérieurs 33

Rendement antérieur – points saillants 33

Fiche de rendement de la SADC – 2018-2019 à 2022-2023 34





NOUS PROTÉGEONS ...

VOS ÉPARGNES-ÉTUDES



Partie 1 – Au sujet de la SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et figure au nombre des sociétés d'État énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

La SADC finance ses activités avec les primes que lui versent chaque année ses institutions membres. Ces primes sont calculées en fonction du total des dépôts assurés que détient chaque institution membre au 30 avril de chaque année. La SADC applique un barème de primes différentielles qui sert à classer chaque année les institutions membres selon quatre catégories de tarification.

La SADC est l'autorité de règlement de faillite de toutes ses institutions membres, y compris des six plus grandes banques, connues sous le nom de banques d'importance systémique nationale (BISN), l'une d'elles étant aussi une banque d'importance systémique mondiale (BISM). Avec ses partenaires fédéraux et d'autres intervenants au pays et à l'étranger, elle cherche à améliorer la collaboration et la planification pour être prête à régler la faillite d'une BISN ou d'une BISM, même s'il est peu probable qu'une telle faillite se produise au Canada.

Sont membres de la SADC la plupart des banques à charte, des sociétés de fiducie et sociétés de prêt canadiennes, et des coopératives de crédit sous réglementation fédérale, ainsi que les associations soumises à la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Au 31 décembre 2018, la SADC comptait 84 membres.

Même si 43 institutions membres ont fait faillite depuis 1967, grâce à la protection offerte par la SADC, pas un Canadien faisant affaire avec ces institutions n'a perdu un seul de ses dépôts assurés. Nous continuons de travailler pour les Canadiens en protégeant les dépôts assurables qu'ils effectuent dans des banques et d'autres institutions financières membres de la SADC. (Voir au verso de la page de couverture : Quels dépôts la SADC protège-t-elle ? Quels dépôts ne sont pas protégés ?)

Conseil d'administration et direction de la SADC

Les affaires de la Société sont régies par un conseil d'administration composé d'un président, de cinq autres membres issus du secteur privé et de cinq membres d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, le surintendant des institutions financières et un surintendant adjoint ou un autre représentant officiel du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) nommé par le ministre des Finances).

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la SADC compte trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité des ressources humaines et de la rémunération. Pour de plus amples renseignements sur ces comités et sur la gouvernance de la SADC, consultez notre site Web, www.sadc.ca.



Conseil d'administration de la SADC

Au 31 décembre 2018

Robert O. Sanderson

Président du conseil

Administrateurs issus du secteur privé

Linda Caty

Avocate
Carignan (Québec)

Johanne Charbonneau

Haute dirigeante financière
Ottawa (Ontario)

David Dominy

Chef d'entreprise
Edmonton (Alberta)

Andrew Kriegler

Haut dirigeant financier
Toronto (Ontario)

Wendy Millar

Haute dirigeante financière
Oakville (Ontario)

Administrateurs nommés d'office

Stephen Poloz

Gouverneur
Banque du Canada

Paul Rochon

Sous-ministre
Ministère des Finances

Lucie Tedesco

Commissaire
Agence de la consommation en
matière financière du Canada

Jeremy Rudin

Surintendant des institutions
financières
Bureau du surintendant
des institutions financières

Jamey Hubbs

Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance
des institutions de dépôt
Bureau du surintendant
des institutions financières

Substituts (Substituts des administrateurs nommés d'office)

Vacant

Banque du Canada¹

Leah Anderson

Sous-ministre adjointe
Direction de la politique
du secteur financier
Ministère des Finances

Direction de la SADC

Au 31 décembre 2018

Peter D. Routledge

Président et premier dirigeant

Dean A. Cosman

Vice-président directeur
Assurance et Risque, et
chef de la gestion
du risque

Michael Mercer

Premier vice-président
Règlements de faillite

Anthony Carty

Vice-président
Finances et
Administration, et
directeur financier

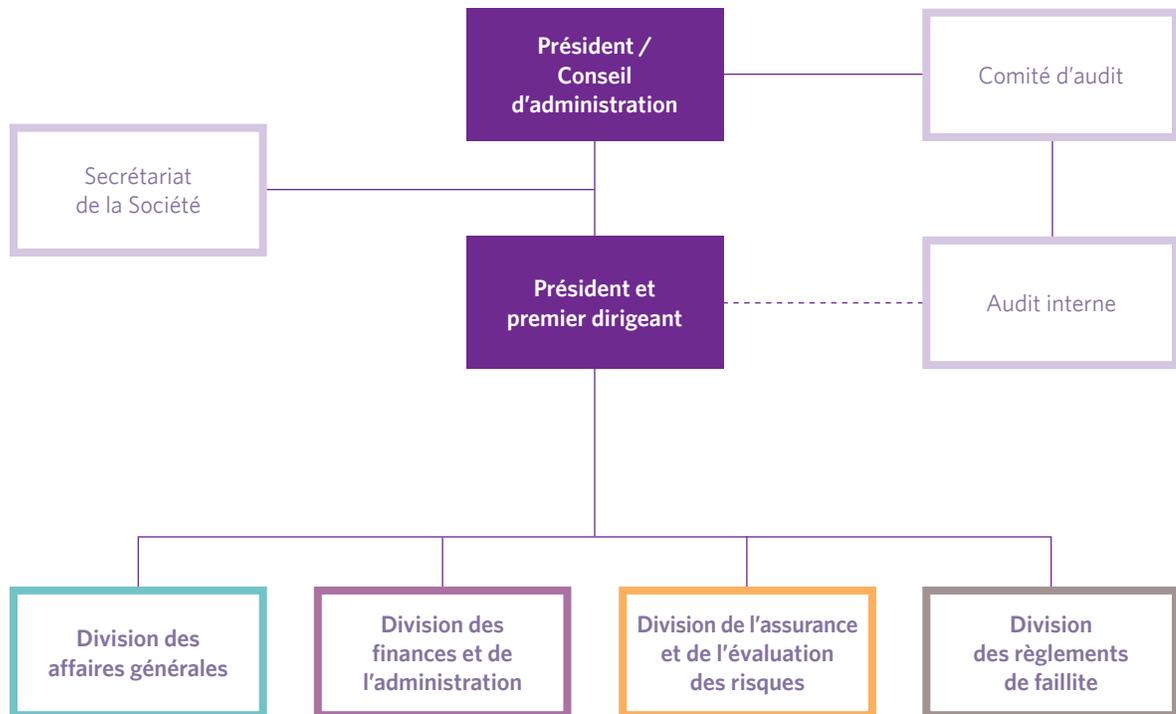
Chantal M. Richer

Vice-présidente
Affaires générales,
conseillère générale et
secrétaire de la Société

¹ Vacant au 31 décembre 2018. Le sous-gouverneur de la Banque du Canada, Paul Beaudry, a été désigné substitut à compter du 18 février 2019.



Organisation de la SADC



----- reflète l'obligation de rendre compte



NOUS PROTÉGEONS ...

VOS ÉPARGNES-RÉNOVATIONS



Partie 2 – Plan quinquennal de la SADC

Contexte d'exploitation de la SADC

Contexte économique

L'économie canadienne a connu une autre excellente année en 2018, grâce à un bon équilibre entre la consommation, les investissements et les exportations, ces dernières ayant bénéficié de la dépréciation du huard. Les exportations et les investissements des entreprises ont également été soutenus par la conclusion provisoire des négociations sur l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), qui a levé une part de l'incertitude entourant le commerce. Le taux de chômage est demeuré faible dans l'ensemble du pays et dans chaque province ; le taux d'inflation a augmenté, mais il se situe dans la fourchette cible de la Banque du Canada. En dépit du contexte économique favorable, les principales sources de vulnérabilité demeurent les mêmes, soit le fort endettement des ménages et les prix élevés de l'immobilier dans certains marchés importants. La baisse récente des prix des produits de base et l'écart de prix croissant entre le pétrole canadien et celui d'autre provenance pourraient poser des difficultés aux institutions membres qui concentrent leurs activités dans certaines provinces. La vigueur de la croissance a favorisé une remontée des taux d'intérêt. Il pourrait en découler à long terme une détérioration de la qualité du crédit ainsi qu'un ralentissement de la croissance du crédit, car les ménages et les entreprises du pays devront s'ajuster à la nouvelle réalité macroéconomique. La rentabilité des institutions membres pourrait donc être menacée au cours de la période de planification.

Réglementation

En 2018, le ministère des Finances a mené à terme son examen du cadre d'assurance-dépôts, un examen motivé par la nécessité de s'assurer que le régime offrait toujours une protection adéquate, compte tenu de l'évolution de l'univers bancaire. L'examen a donné lieu récemment à des modifications de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC) qui élargissent la protection et définissent mieux le cadre canadien d'assurance-dépôts pour que ce cadre continue de bien protéger les déposants et de favoriser la stabilité du système financier. Les changements annoncés entreront en vigueur à une date ultérieure, suivant un décret du gouverneur en conseil, et nécessiteront la modification de certains règlements et processus administratifs de la SADC.

En parallèle, le droit a évolué pour donner une plus grande latitude aux institutions membres de la SADC qui souhaitent investir dans la technologie financière. Le gouvernement du Canada a adopté des changements législatifs en ce sens en 2018. Reste à mettre en place la réglementation nécessaire à l'application de ces changements (sauf en ce qui concerne l'identification et l'authentification numériques). Le gouvernement canadien a entrepris une étude sur les vertus d'un système bancaire ouvert qui serve pleinement les intérêts des Canadiens et dont les risques soient contenus par des mécanismes de sécurité adéquats. Les nouvelles technologies qui ont fait leur apparition dans le secteur des services financiers présentent à la fois des défis et des occasions à saisir ; elles menacent de bousculer les modèles d'affaires établis, la cybersécurité et la confidentialité des données.



Environnement des institutions membres

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC affichent de sains ratios de fonds propres et de liquidité, des actifs de qualité et une rentabilité enviable. Le rendement financier d'une partie d'entre elles demeure toutefois vulnérable à des facteurs de risque liés aux prix élevés de l'immobilier dans certains marchés importants, au fort endettement des ménages et aux doutes quant à la capacité de certains ménages de s'acquitter de leurs dettes compte tenu de la hausse des taux d'intérêt. À ces risques s'ajoute, dans certains cas, une forte concentration dans des secteurs d'activité ou des secteurs géographiques en particulier, d'où une plus grande vulnérabilité en cas de repli dans ces marchés.

Les dépôts font toujours l'objet d'une vive concurrence et la hausse des taux d'intérêt exerce une pression sur la rentabilité des institutions. Les banques d'importance systémique nationale (BISN) continuent de dominer leurs marchés et concentrent à l'heure actuelle environ 94 pour 100 du total des dépôts détenus par les institutions membres. En outre, par l'entremise de leurs filiales respectives de gestion du patrimoine, ces banques fournissent environ les trois quarts des dépôts de courtier offerts par les institutions membres de petite ou moyenne taille.

Le passage au numérique des opérations bancaires est appelé à s'accélérer. Ce phénomène s'accompagne de dangers mais aussi d'occasions à saisir pour les institutions membres. Tant ces institutions que les organismes de réglementation y trouvent de nouveaux défis liés au risque de cyberincidents et d'atteintes à la confidentialité et à la sécurité des données relatives aux déposants. Pour s'adapter à ces mutations, la SADC doit s'empresse de moderniser ses programmes et ses systèmes, de sorte que les Canadiens puissent continuer d'épargner et d'effectuer des opérations bancaires en toute confiance.

Environnement des déposants et du public

La sensibilisation du public contribue à la stabilité du système financier canadien et atténue le risque de retraits massifs. Après plusieurs années de baisse du niveau de sensibilisation du public à la couverture d'assurance-dépôts, la SADC a lancé en avril 2017 une nouvelle stratégie triennale qui s'appuie sur des publicités télévisées, sur l'univers numérique et les médias sociaux, et met à contribution les institutions membres par le biais d'exigences entrées en vigueur en septembre 2018, en vertu du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*. Depuis, le niveau de sensibilisation a cessé de chuter pour remonter de 48 pour 100 en mars 2017 à 54 pour 100 (au 31 décembre 2018), mais il demeure en deçà de la cible provisoire de 55 pour 100 fixée pour le 31 mars 2018 (à long terme, la stratégie vise un niveau de 60 à 65 pour 100). La nouvelle stratégie a permis de redresser d'autres indicateurs liés à la sensibilisation. La SADC poursuit les activités prévues par la stratégie et souhaite atteindre sa cible de 60 à 65 pour 100 d'ici le 31 mars 2020. Les comportements et les attentes des déposants continuent d'évoluer et la Société se doit de s'adapter.

Alors qu'on attend l'entrée en vigueur des changements visant les modalités de l'assurance-dépôts, que la SADC est devenue l'autorité de règlement de faillite et que le régime de recapitalisation interne est en place, il est d'autant plus important et nécessaire de sensibiliser le public et de demeurer transparent à ce sujet. La SADC continuera donc d'informer le grand public et d'autres parties intéressées dans le but d'inspirer confiance et de renforcer sa crédibilité. Elle doit s'efforcer d'atteindre ses cibles en matière de sensibilisation du public tout en gérant les attentes des parties intéressées et les liens qu'elle entretient avec ces dernières.



Environnement de la SADC

Le personnel de la SADC est très motivé et son taux de roulement est relativement bas. Toutefois, la SADC devra tenir compte d'un resserrement du marché du travail dans ses stratégies futures de recrutement, de perfectionnement et de fidélisation. Les changements et les tendances observés parmi les travailleurs et la population en général indiquent que les employés aspirent à un équilibre travail-vie privée et privilégient la souplesse, l'autonomie, l'avancement professionnel et les occasions de perfectionnement. La SADC doit se tenir au fait de ces tendances pour satisfaire aux besoins d'un bassin de travailleurs plus diversifié.

La direction de la SADC a changé récemment, avec la nomination d'un nouveau président et premier dirigeant, en novembre 2018. De plus, les cinq administrateurs issus du secteur privé ont été remplacés en 2018. Ces changements, avec la révision de la charte des comités et l'établissement de nouvelles priorités, pourraient avoir une incidence sur l'environnement de la Société.

À mesure que la SADC modernise ses programmes et ses systèmes, il importe qu'elle offre à ses employés et à ses cadres de la formation leur permettant de maintenir et de renforcer leurs compétences et connaissances fondamentales. La réussite future de la Société demeure tributaire de facteurs clés telles l'excellence, l'innovation, la souplesse et l'adaptabilité.

Pour être en mesure d'intervenir efficacement en cas de faillite d'une institution membre et de répondre aux attentes des déposants, la SADC doit disposer d'outils et de processus adéquats. Les systèmes de remboursement de la Société nécessitent de fréquentes modifications pour suivre les progrès de la technologie, l'évolution des règles applicables à l'assurance-dépôts et les attentes des déposants. Avant d'apporter des modifications à ses systèmes existants, la SADC doit s'assurer que les nouveautés sont compatibles et peuvent y être intégrées.

Le Bureau du vérificateur général procédera à un examen spécial de la SADC au cours de l'exercice 2019-2020, pour s'assurer que les actifs de la Société sont bien protégés, que ses ressources sont gérées de manière efficiente et que ses activités sont menées avec efficacité. Des examens spéciaux similaires ont eu lieu en 1999, en 2004 et en 2010.

Risques de l'entreprise

La SADC dispose d'un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui lui permet de cerner et de gérer les risques importants qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Ce programme prévoit une évaluation complète des risques recensés, ainsi que des mises à jour trimestrielles. Les évaluations tiennent compte du risque résiduel et s'attardent aux éléments suivants :

- les conséquences possibles du risque sur la situation financière de la Société, sa réputation et(ou) sa capacité d'accomplir sa mission et de répondre aux obligations découlant de son mandat ;
- la probabilité que le risque envisagé se réalise (facteurs liés à l'environnement externe) ;
- les activités de gestion des risques de la Société



Selon l'évaluation de la direction au 31 décembre 2018, les risques ci-après demeurent préoccupants et sont l'objet de stratégies d'atténuation ou sont sur le point de l'être, comme en font foi les activités prévues pour la période de planification.

1. Des vulnérabilités d'ordre économique (fort endettement des consommateurs, hausse des taux d'intérêt, marchés immobiliers surévalués, incertitudes liées au commerce) pourraient nuire à un certain nombre d'institutions membres de la SADC et provoquer plusieurs faillites, ce qui mettrait à rude épreuve les capacités d'intervention de la Société.
2. Une institution membre pourrait subir un cyberincident entraînant sa faillite et la SADC pourrait avoir du mal à y répondre. De même, si un cyberincident survenait à la SADC, celle-ci pourrait ne pas pouvoir réagir comme il se doit à la faillite d'une institution membre.
3. L'usure de la réglementation, ou l'incapacité d'amener les institutions membres à se conformer aux nouvelles règles en matière d'assurance-dépôts, pourraient compromettre la capacité de la SADC à mettre en œuvre ces nouvelles mesures avec efficacité et selon les besoins.
4. Les méthodes d'évaluation des risques de la SADC pourraient ne pas permettre de déceler à temps de nouveaux risques ou ne pas conduire au déclenchement d'activités de préparation en temps voulu, compte tenu de la rapidité attendue des faillites et de scénarios de faillite inédits.
5. Une compréhension insuffisante du marché et(ou) l'incapacité de mettre en œuvre des éléments essentiels des nouveaux pouvoirs de recapitalisation interne pourraient limiter l'efficacité de stratégies visant à réduire les pertes pour la SADC et pour les contribuables en cas de règlement de la faillite d'une banque d'importance systémique nationale (BISN).
6. Si les changements opérationnels issus de l'examen du cadre d'assurance-dépôts ne sont pas mis en œuvre dans des délais acceptables, à la SADC ou chez les institutions membres, la SADC pourrait avoir du mal à répondre aux attentes des déposants en cas de faillite d'une institution.
7. Si la SADC ne réussit pas à moderniser et à rendre plus souples ses applications, elle pourrait avoir du mal à donner accès à tous les dépôts assurés dans un délai de sept jours ou moins.
8. Si les niveaux de sensibilisation du public demeurent en deçà de la cible, les déposants risquent de prendre des décisions financières mal avisées et(ou) de retirer leurs dépôts si leur institution financière est en difficulté.
9. Le resserrement du marché du travail et le peu d'occasions d'avancement, vu la petite taille de la SADC, font en sorte que la Société pourrait avoir du mal à recruter et à fidéliser des employés très productifs dans l'avenir, et donc à disposer des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

Les démarches ciblant ces risques importants sont décrites dans les pages qui suivent, dans le cadre des quatre objectifs stratégiques de la SADC. La Société fera un suivi de ces démarches, évaluera régulièrement leur incidence sur les risques et déterminera le moment où ceux-ci deviendront acceptables. Nous veillerons par ailleurs à repérer toute nouvelle source de risque. Nous ferons appel à la tribune de gestion des projets stratégiques de la SADC, qui supervise tous les projets importants de la Société, pour surveiller les risques ainsi que les activités d'atténuation de ces risques.



Objectifs stratégiques et résultats escomptés

Compte tenu de son mandat, de son contexte d'exploitation et de ses risques d'entreprise, la SADC poursuivra les objectifs stratégiques suivants au cours de la période de planification :

- **Préparation : augmentation de la capacité de règlement de la SADC**
- **Régime d'assurance-dépôts : modernisation**
- **Parties intéressées : renforcement de la confiance**
- **Organisation : évolution de la Société**

La réalisation de ces objectifs stratégiques reposera sur l'exécution de divers projets qui serviront aussi à atténuer les risques de l'entreprise. Les budgets qui appuient ces projets sont présentés à la partie 3. Nous rendrons compte des progrès réalisés à leur égard dans notre rapport annuel de 2019 et des exercices ultérieurs.

Préparation : augmentation de la capacité de règlement de la SADC

Résultats escomptés

- Si une institution membre fait faillite, la SADC (personnel, systèmes, mécanismes) est en mesure de rembourser tous les dépôts assurés dans un délai de sept jours ou moins, au moyen d'un processus accéléré, simplifié et modulable.
- De solides activités d'évaluation des risques, de planification et de préparation appuient le potentiel de règlement de toutes les institutions membres, quelle que soit leur taille.

Mettre en place les caractéristiques principales d'un système de remboursement modernisé et modulable en cas de multiples faillites, renforcer les normes en matière de données sur les dépôts et faire appel à des améliorations technologiques pour garantir la confidentialité et la sécurité des données et faciliter les communications avec les déposants et les capacités de remboursement par voie électronique

La SADC se fixe comme objectif de donner accès à tous les dépôts assurés dans un délai maximal de sept jours. Les systèmes de remboursement de la Société satisfont à toutes les exigences officielles, mais il faut les mettre à jour fréquemment pour en accroître les fonctions. Souvent, il s'agit d'introduire des technologies récentes, comme des processus d'authentification, des méthodes de paiement et des applications de sécurité. Des changements apportés à la protection d'assurance-dépôts, entre autres, obligent la SADC à moderniser ses mécanismes de paiement et de communication. La Société continuera d'évaluer les préférences des déposants canadiens en matière de communication et de remboursement, dans le but de leur offrir des choix actuels.

Principale réalisation attendue en 2019-2020 :

- Amélioration du système de remboursement des déposants, qui comprenne un module de gestion des relations avec les clients et une fonction de virement électronique.



Résultat à long terme :

- Les fonctionnalités accrues des systèmes liés au mandat de base de la Société (de nouvelles technologies ajoutent de la souplesse et de la puissance aux processus) permettent à la SADC de respecter son délai de remboursement de tous les dépôts assurés en sept jours ou moins.
 - Planification et mise en œuvre des projets nécessaires et respect des échéances et des budgets.

Aider les BISN à atteindre leur objectif de potentiel de règlement d'ici 2020 en évaluant et en mettant à l'épreuve leurs plans de règlement et en éliminant promptement les obstacles recensés

La SADC continuera d'épauler les BISN dans la poursuite de cet objectif. Elle évaluera annuellement leur potentiel de règlement et commentera les plans de travail de chacune afin de les aider à éliminer les obstacles qui subsistent. En outre, durant la période de planification 2019-2020, la SADC et chaque BISN procéderont conjointement à des essais afin de mettre à l'épreuve des éléments clés des plans de ces institutions.

Principales réalisations attendues en 2019-2020 :

- Évaluation formelle de l'engagement de chaque BISN à éliminer les derniers obstacles à son plein potentiel de règlement en produisant un plan de règlement efficace avant mars 2020, en vertu du *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* proposé.
- Exercices conjoints visant à mesurer l'efficacité des principales capacités de chaque BISN en cas de crise.

Résultats à long terme :

- Conformément au règlement administratif proposé, un programme d'essais périodiques fondés sur le risque permettra d'évaluer annuellement la volonté des BISN à maintenir leur potentiel de règlement après 2020 au moyen de plans de règlement efficaces et mis à jour régulièrement.
 - Tous les plans de règlement des BISN et les plans de travail connexes visant à corriger les lacunes sont évalués annuellement et les résultats sont communiqués au conseil d'administration de la SADC.
 - Des commentaires sur les plans et un exposé des lacunes observées sont transmis aux conseils d'administration des BISN avant le 30 avril de chaque année.

Accroître la capacité d'intervention de la SADC : au moyen d'un programme d'essais fondés sur le risque, démontrer que la Société est suffisamment prête à intervenir auprès de n'importe quelle institution membre et qu'elle tient compte de l'évolution des risques (les cyberattaques, entre autres) et de son incidence sur les méthodes d'intervention. Peaufiner les communications de crise liées à tous les outils de règlement dont la SADC dispose

Les activités d'évaluation des risques porteront de plus en plus sur une préparation précoce, pour que la SADC soit prête à agir proactivement à l'apparition de nouveaux risques parmi ses institutions membres. S'appuyant sur son programme pluriannuel d'exercices sur table et de simulations, la Société renforcera sa préparation à l'interne et la formation sur le tas de son personnel. Elle fera progresser les éléments clés de sa trousse de règlement de faillite, notamment le remboursement rapide et d'autres solutions reposant sur des transactions, selon divers scénarios de faillites multiples et de communication de crise.

De concert avec d'autres organismes du filet de sécurité financier, la SADC évaluera son propre rôle et les mesures visant à protéger les déposants en cas de cyberincident grave et plausible survenant chez une institution membre (ou à la SADC). La Société apportera diverses améliorations à ses outils de règlement, à ses programmes et à ses capacités d'intervention.



Principales réalisations attendues en 2019-2020 :

- Amélioration des capacités d'évaluation des risques liés aux institutions membres et de préparation à un règlement : préparation précoce à l'égard des institutions les plus à risque, gestion de plusieurs faillites, communications de crise et coordination transfrontière.
- Examen de la capacité de la SADC à réagir efficacement à un cyberincident touchant une institution membre et à apporter des correctifs aux programmes existants.

Résultat à long terme :

- La SADC (personnel, processus et systèmes) est prête à faire face à de nouveaux risques (cyberincidents, par exemple) et à coordonner ses efforts avec ceux de partenaires dans d'autres territoires.
 - Le programme pluriannuel de la SADC, fondé sur le risque, liste les activités essentielles et autres nécessitant des essais périodiques (simulations, exercices sur table, tests de validation) et devant servir de formation sur le tas.

Régime d'assurance-dépôts : modernisation**Résultat escompté**

- Moderniser les éléments clés du régime d'assurance-dépôts de la SADC (processus, règlements administratifs et législation) pour qu'ils continuent de soutenir l'exécution du mandat de la Société, de suivre l'évolution du secteur bancaire et de répondre aux besoins des déposants.

Mettre en œuvre les changements découlant de l'examen du cadre d'assurance-dépôts, entre autres en tissant des liens avec les institutions membres et d'autres parties intéressées

Le gouvernement du Canada a modifié la Loi sur la SADC dans le but de moderniser et d'améliorer le cadre canadien d'assurance-dépôts. Les modifications ont été approuvées par le Parlement en juin 2018, mais elles n'entreront en vigueur qu'à une date ultérieure suivant un décret du gouverneur en conseil. Pour s'y préparer, la SADC mettra à jour certains de ses règlements administratifs et de ses exigences. Les institutions membres et autres parties intéressées devront adapter leurs opérations et leurs systèmes pour faire en sorte que les clients bénéficient des nouvelles protections. La SADC souhaite mettre en œuvre ces changements avec célérité et efficacité. Ainsi, elle collaborera avec les courtiers-fiduciaires à l'élaboration de systèmes qui permettront de rembourser les déposants dans un délai de sept jours ou moins, comme elle s'y est engagée. Elle consultera ses institutions membres et d'autres acteurs importants et les informera pour les aider à planifier et à déployer les ressources nécessaires.

Principales réalisations attendues en 2019-2020 :

- Systèmes et processus mis à jour pour tenir compte des changements découlant de l'examen du cadre d'assurance-dépôts.
- Soutien aux déposants, aux institutions membres et aux autres principales parties intéressées (courtiers et fiduciaires professionnels, par exemple) pendant la période de mise en œuvre.



Résultats à long terme :

- Mise en place d'un cadre de conformité qui permettra aux courtiers-fiduciaires de satisfaire aux nouvelles exigences de la Loi sur la SADC.
 - Élaboration d'un cadre de conformité à l'intention des courtiers-fiduciaires.
 - Mise en place d'un cadre qui aide les courtiers-fiduciaires à respecter les nouvelles dispositions de la Loi sur la SADC concernant la divulgation de renseignements.

Mener à terme le projet de mise à jour des règlements administratifs et mettre au point un programme de révision systématique des règlements

Le projet pluriannuel de mise à jour de l'ensemble des règlements administratifs de la Société prendra fin d'ici le 31 décembre 2019. On tiendra compte des changements issus de l'examen du cadre d'assurance-dépôts (en particulier pour revoir le *Règlement administratif sur les exigences en matière de données et de systèmes* et le *Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie*), mais aussi de celui du cadre fédéral régissant le secteur financier, qui aura lieu en 2019. D'autres règlements administratifs feront l'objet d'un examen pour en évaluer la pertinence et l'efficacité et seront mis à jour au besoin, à commencer par le *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Enfin, de nouveaux règlements administratifs verront le jour, par exemple le *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite*.

Principales réalisations attendues en 2019-2020 :

- Mise à jour du *Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie* et du *Règlement administratif sur les exigences en matière de données et de systèmes*.
- Examen en profondeur du *Règlement administratif sur les primes différentielles*.

Résultat à long terme :

- Les règlements administratifs font l'objet d'un examen annuel au cours de la période de planification et sont mis à jour s'il y a lieu.
 - Les règlements administratifs mis à jour sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

Faire le point sur la progression du financement ex ante et l'atteinte de la cible minimale, compte tenu des changements apportés à la couverture d'assurance-dépôts et de l'évolution des risques liés aux institutions membres

La SADC a toujours l'intention d'atteindre sa cible minimale de financement *ex ante* de 100 points de base dans des délais raisonnables. L'environnement dans lequel évoluent les institutions membres est toutefois dynamique et des évaluations périodiques serviront à estimer l'incidence possible des changements qui surviennent sur le temps nécessaire à l'atteinte de cette cible. L'examen du cadre d'assurance-dépôts a donné lieu à une bonification de la protection offerte, ce qui pourrait se répercuter sur l'atteinte de la cible minimale. La direction s'efforcera d'estimer l'incidence de ces changements d'ici la date de leur entrée en vigueur et la production des premières déclarations de dépôts assurés après cette date.

Principale réalisation attendue en 2019-2020 :

- Analyse des répercussions des nouvelles règles en matière d'assurance-dépôts sur la stratégie de financement et d'établissement des primes (comparaisons internes, analyse de suffisance, etc.) et de leur incidence possible sur la date prévue de l'atteinte de la cible minimale de financement *ex ante*.



Résultats à long terme :

- Atteinte de la cible minimale du financement *ex ante* dans des délais raisonnables.
 - Atteinte de la cible au plus tard à la date prévue.
- Élaboration de stratégies de gestion de la cible minimale et des taux de prime, une fois que la cible de financement *ex ante* sera atteinte.
 - Établissement de stratégies de financement qui tiennent compte de différentes catégories d'institutions membres.

Mieux comprendre les nouveaux enjeux importants, pour permettre à la SADC de s'aligner sur les dernières tendances du secteur bancaire et de contribuer à la stabilité du système financier, dans son double rôle d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite

La SADC travaillera à mieux comprendre les nouveaux enjeux technologiques, démographiques et réglementaires qui la concernent et qui touchent ses institutions membres. Elle s'intéressera entre autres aux répercussions et aux possibilités de la banque ouverte et d'autres tendances de virtualisation pour les déposants et pour les institutions membres, de même qu'aux efforts concertés des gouvernements pour contrer les cyberrisques qui menacent le secteur financier. Dans le cadre de ces activités, la SADC échangera directement avec des experts du secteur, des universitaires et d'autres penseurs lors de forums de recherche et d'autres rencontres, notamment en organisant en mai 2019 un congrès qui s'intéressera à la manière dont ces tendances façonneront l'assurance-dépôts.

Principales réalisations attendues en 2019-2020 :

- D'ici mai 2019, organiser un congrès sur les nouveaux enjeux en matière de règlement de faillite et d'assurance-dépôts.
- Faire mieux connaître le cadre d'assurance-dépôts de la SADC (en ce qui concerne les dépôts en fiducie) parmi les déposants, les courtiers et les fiduciaires.
- La SADC approfondit sa compréhension des principaux nouveaux risques visant ses activités et celles de ses institutions membres, pour être en mesure de s'adapter aux nouvelles tendances du secteur bancaire et s'imposer comme maître à penser de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite bancaire.

Résultat à long terme :

- La SADC est reconnue comme maître à penser de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite bancaire ; elle se tient au fait des nouveaux enjeux et s'adapte aux nouvelles tendances qui animent le secteur.
 - La SADC est reconnue comme maître à penser de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite bancaire.



Parties intéressées : renforcement de la confiance

Résultats escomptés

- Plus grande sensibilisation du public et meilleure compréhension par les principales parties intéressées du double rôle de la SADC à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite, d'où une plus grande confiance dans la Société et dans la stabilité du système financier.
- Collaboration productive entre la SADC, ses institutions membres et les organismes du filet de sécurité financier canadien.

Sensibiliser davantage le public et les déposants à la SADC et à la protection d'assurance-dépôts, en faisant appel à nos institutions membres et aux principaux médias privilégiés par le public et en menant des recherches sur le comportement et les attentes des déposants

En sensibilisant le public à la protection d'assurance-dépôts, la SADC soutient la confiance dans le système financier canadien et atténue le risque de retraits massifs. En 2017-2018, la Société a mis en œuvre une stratégie triennale visant à contrer la baisse du niveau de sensibilisation du public. Elle continuera de suivre cette stratégie et de l'adapter, au besoin, pour que le niveau de sensibilisation se rapproche d'une fourchette de 60 à 65 pour 100 d'ici le 31 mars 2020. La campagne mise sur les principaux médias privilégiés par le public – télévision, médias numériques et médias sociaux – sur des études sur l'évolution des habitudes et des comportements des déposants, et sur le concours des institutions membres pour bien informer les Canadiens sur le régime d'assurance-dépôts.

Principale réalisation attendue en 2019-2020 :

- Le niveau de sensibilisation du public canadien à la protection d'assurance-dépôts offerte par la SADC augmente pour atteindre une fourchette de 60 à 65 pour 100 d'ici le 31 mars 2020.

Résultat à long terme :

- Une fois la cible atteinte, maintien du niveau de sensibilisation dans cette fourchette d'au moins 60 à 65 pour 100 jusqu'à la fin de la période de planification.
 - Maintien des niveaux de sensibilisation à l'assurance-dépôts.

Renforcer les liens avec les principales parties intéressées, dans le cadre d'un programme coordonné tenant compte des résultats clés d'un sondage auprès des institutions membres et prévoyant d'autres consultations et activités de relations externes

Vu le rôle important que jouent les parties intéressées dans l'efficacité du régime d'assurance-dépôts et de règlement de faillite, l'examen de divers règlements administratifs, des activités de relations externes et la participation des institutions membres aux efforts en matière de planification de règlement et de sensibilisation du public, la SADC s'appuiera sur un programme coordonné pour renforcer ses liens avec ces parties. Au début de 2019, elle mènera un sondage auprès de ses institutions membres pour connaître leur avis sur l'efficacité de la Société et sur les interactions périodiques qu'elles ont avec cette dernière. Cet exercice aidera la Société à mieux comprendre les préoccupations des institutions membres, à les anticiper et à planifier des activités de mobilisation pertinentes.



Principale réalisation attendue en 2019-2020 :

- Mise en œuvre d'un plan d'action centré sur les principales occasions à saisir qui ressortiront d'un sondage mené au début de 2019 auprès des institutions membres.

Résultat à long terme :

- La SADC entretient des liens fructueux avec les principales parties intéressées, grâce à des consultations et d'autres activités de mobilisation.
 - Élaboration et mise en œuvre d'un programme complet de mobilisation des parties intéressées.

Amener les parties intéressées à mieux comprendre le rôle d'autorité de règlement de faillite de la SADC à l'égard de toutes ses institutions membres (y compris la BISM), asseoir sa crédibilité et convaincre les intéressés qu'elle est en mesure d'exécuter son mandat

La SADC joue, depuis quelques années, un rôle de plus en plus visible à l'égard des règlements de faillite et de la planification de ces règlements. Cette tendance va sans doute se poursuivre, compte tenu des pouvoirs et responsabilités accrus qui lui ont été conférés, à titre d'autorité de règlement de faillite. Afin d'inspirer confiance dans ce rôle, la SADC s'appuiera sur un programme de communication bonifié pour renseigner le public et les parties intéressées sur différents aspects des règlements de faillite, notamment grâce à la coordination entre les organismes du filet de sécurité financier canadien. Ainsi, la Société publiera de l'information supplémentaire sur le sujet sur son site Web et dans d'autres médias, et elle mènera des activités de relations externes – webinaires et allocutions, par exemple.

Principale réalisation attendue en 2019-2020 :

- Diffusion de renseignements pertinents aux parties intéressées, par le site Web de la SADC, des allocutions et des webinaires.

Résultat à long terme :

- Les principales parties intéressées comprennent mieux le rôle de la SADC en matière de règlement de faillite, grâce à la diffusion fréquente d'informations.
 - La Société publie de nouvelles informations sur son site Web et mène des activités de relations externes – webinaires et allocutions, par exemple.

Organisation : évolution de la Société

Résultat escompté

- La SADC peut compter sur des effectifs novateurs, prêts à s'adapter et productifs, et sur un milieu de travail moderne qui tient compte des besoins en évolution de la Société et de ses employés.

Favoriser la solide culture de respect, de diversité, d'innovation, d'adaptabilité et d'excellence qui règne à la SADC en mettant l'accent sur les compétences des employés et le perfectionnement en leadership, pour permettre à la Société et à ses programmes de continuer de progresser

Devant l'évolution des programmes, des systèmes et de la main-d'œuvre, la SADC continuera de mettre l'accent sur le recrutement et la fidélisation d'employés mobilisés qu'elle aidera à acquérir et tenir à jour des compétences et connaissances essentielles, au moyen de programmes de formation, de perfectionnement en leadership et de planification de la relève.



Principale réalisation attendue en 2019-2020 :

- Nouvelle stratégie pluriannuelle de gestion des compétences axée sur le recrutement, le perfectionnement et la fidélisation de travailleurs très mobilisés et faisant écho à la diversité canadienne, tout en veillant à l'évolution des programmes et systèmes de la Société.

Résultat à long terme :

- Des stratégies de recrutement, de perfectionnement et de fidélisation permettent de maintenir le niveau de mobilisation des employés car elles répondent aux besoins d'une main-d'œuvre en mutation et tiennent compte de l'évolution des programmes et systèmes de la Société.
 - Des stratégies de recrutement, de perfectionnement et de fidélisation sont en place.

Procéder à un examen en profondeur du programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE)

Comme le contexte d'exploitation et les activités de gestion des risques de la SADC ont beaucoup changé, il convient de faire le point sur le programme de GRE dans sa forme actuelle et sur son efficacité. La Société procédera donc à une évaluation qui portera principalement sur le cadre stratégique, la supervision par la direction, la tolérance et la mesure du risque, avant de se servir des recommandations pour transformer le programme de GRE et l'intégrer de manière stratégique aux activités de la SADC.

Principale réalisation attendue en 2019-2020 :

- Mise en œuvre d'un cadre de GRE bonifié (définissant entre autres des seuils de tolérance au risque) et communication périodique des mesures du risque au conseil d'administration de la SADC.

Résultat à long terme :

- Maintien d'un solide programme de GRE dont la SADC tient compte dans son exploitation et dans sa planification stratégique.
 - La Société intègre son programme de GRE à son processus de planification.

Optimiser le milieu de travail, entre autres en adaptant les politiques, pratiques et technologies de la Société en fonction de l'évolution de la main-d'œuvre et des tendances observées

Au cours de la période de planification, des modifications seront apportées aux outils technologiques et autres de la SADC. Ces changements devront satisfaire aux besoins d'une nouvelle génération d'employés. La Société souhaite se doter d'un milieu de travail en harmonie avec les dernières tendances de la main-d'œuvre et avec ses propres besoins.

Principale réalisation attendue en 2019-2020 :

- Planification et conception d'un milieu de travail tirant profit de la technologie et de divers outils de productivité pour optimiser le rendement, la souplesse organisationnelle et la préparation des interventions grâce à une plus grande collaboration et une efficacité accrue.

Résultat à long terme :

- Maintien d'un milieu de travail favorable à la collaboration, au travail d'équipe et à l'efficacité tout au long de la période de planification.
 - Les niveaux de satisfaction des employés à l'égard de leur milieu de travail sont maintenus ou s'améliorent.



Passer en revue les données de la SADC et faire en sorte qu’elles soient rationalisées, efficaces et protégées

La SADC note une demande accrue, à l’interne, de moyens de partager plus facilement des données et des renseignements, mais elle ne perd pas de vue les risques que ces moyens pourraient comporter pour la sécurité des données. Elle va donc formuler une stratégie de gestion des données visant à satisfaire à la demande tout en assurant une régie et des contrôles suffisants. La Société mettra aussi l’accent sur une analyse en profondeur des données, et sur sa diffusion auprès des parties intéressées externes, afin de s’imposer comme maître à penser de l’assurance-dépôts et du règlement de faillite bancaire.

Principales réalisations attendues en 2019-2020 :

- Centralisation des données de la SADC, en vue d’en faciliter le partage au sein de la Société.
- Analyses plus approfondies de certaines données et communication des conclusions sur des forums externes.

Résultats à long terme :

- Mise en œuvre, au cours de la période de planification, d’une stratégie de gestion des données procurant aux utilisateurs des données de première qualité qui sont à la fois en sécurité et accessibles facilement et régulièrement.
- Diffusion périodique du fruit des analyses de données sur le site Web de la Société et ailleurs.
 - Accès facile et sécurisé à des données de qualité, qui sont par ailleurs diffusées régulièrement.





NOUS PROTÉGEONS ...

VOS ÉPARGNES POUR LE CHALET DE VOS RÊVES



Partie 3 – Plan financier et plan des ressources

Le but premier du plan financier de la SADC est de s'assurer que la Société dispose des capacités, des compétences et des ressources nécessaires pour bien s'acquitter de son mandat tout au long de la période de planification.

La Société prévoit que sa situation financière demeurera stable durant cette période, mais l'éventuelle faillite d'un de ses membres, des modifications législatives et certains projets pourraient accaparer une grande partie de ses ressources. Si la SADC devait intervenir dans les activités d'une institution membre, elle pourrait demander au conseil d'administration d'approuver des ressources ou budgets supplémentaires.

Le plan financier et le plan des ressources qui suivent tiennent compte du contexte d'exploitation, des risques importants et des projets que la Société compte mener pour atteindre ses objectifs stratégiques et les résultats escomptés décrits à la partie 2 du présent plan. Les états financiers de la SADC (présentés plus loin) ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les principaux éléments du plan financier sont : le volume des dépôts assurés, le financement *ex ante*, les primes, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les produits tirés des placements, le budget d'exploitation et le budget des investissements. Ils sont décrits plus en détail ci-après.

Prémises de planification

Dépôts assurés

La croissance des dépôts assurés a une incidence sur les principaux éléments du plan financier de la Société. La croissance présumée des dépôts assurés change en fonction de divers facteurs, dont la croissance économique en général, les taux d'intérêt, la croissance du revenu disponible et le mode de répartition des revenus et de l'épargne financière des consommateurs entre divers instruments. *Pour la période de planification, on suppose un taux de croissance annuel des dépôts assurés de 4 pour 100 en 2019-2020 et de 3 pour 100 par la suite.*

En 2018, le gouvernement du Canada a apporté des modifications à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur SADC) en vue de moderniser et de renforcer le régime d'assurance-dépôts canadien. Ces changements ont été approuvés par le Parlement en juin 2018, mais leur date d'entrée en vigueur n'est pas encore connue. Toutefois, on s'attend à ce qu'ils entrent en vigueur durant la période de planification. *On présume que les nouvelles dispositions prendront effet durant l'exercice 2020-2021.*

Financement *ex ante* et liquidités

La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes en cas de règlement de faillite de ses institutions membres. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La cible minimale du financement *ex ante* a été fixée à 100 points de base des dépôts assurés. Elle tient compte de la taille et de la complexité des institutions membres de la SADC ainsi que des meilleures pratiques internationales. Au 31 décembre 2018, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 59 points de base des dépôts assurés et s'appuyait sur un portefeuille de placement de 5,0 milliards de dollars.



En vertu de la Loi sur la SADC, la Société est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds, sous réserve de l'autorisation du ministre des Finances. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et le ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor. *La SADC ne prévoit pas avoir besoin d'effectuer d'emprunt pour régler la faillite d'une institution membre durant la période de planification.*

Primes d'assurance-dépôts

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible minimale du financement *ex ante* dépend en bonne partie des taux de prime en vigueur.

L'exercice 2018-2019 marque la fin du programme d'augmentation modérée des taux de prime sur cinq ans. La SADC avait créé ce programme pour se donner les moyens d'atteindre la cible minimale de financement *ex ante* – 100 points de base des dépôts assurés – dans un délai raisonnable. La direction estime que le financement *ex ante* atteindra la cible minimale à l'exercice 2025-2026, en présumant que les taux de prime demeurent tels qu'ils sont maintenant, et elle conclut que les taux de prime actuels suffisent. *Donc, pour établir ses projections, la SADC a supposé que le taux de prime de la catégorie 1 (taux de base) demeurerait à 7,5 points de base durant toute la période de planification.*

La SADC applique un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies, selon les résultats d'une évaluation quantitative et qualitative. Les institutions les mieux cotées (catégorie 1) paient le taux de prime le plus bas. En 2018-2019, les taux de prime applicables ont varié entre 7,5 et 33,3 points de base des dépôts assurés.

Les taux de prime approuvés pour l'exercice 2019-2020 sont les suivants :

Catégorie 1	7,5 points de base des dépôts assurés
Catégorie 2	15,0 points de base des dépôts assurés
Catégorie 3	30,0 points de base des dépôts assurés
Catégorie 4	33,3 points de base des dépôts assurés

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres. Elle est estimée au moyen de l'évaluation du risque global que représentent les membres de la SADC selon : (i) le volume des dépôts assurés, (ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies en fonction de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacune d'entre elles, (iii) la perte prévue en cas de défaillance. *Le présent plan d'entreprise suppose qu'aucune institution membre de la SADC ne fera faillite durant la période de planification, mais que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera au même rythme que celle des dépôts assurés. Tous les autres paramètres régissant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont fondés sur les renseignements disponibles au 31 décembre 2018.*



Produits tirés des placements

Les principaux risques financiers qui découlent de la détention d'instruments financiers et des transactions s'y rapportant comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques formelles de gestion existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées au moins une fois l'an pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes, et qu'elles respectent les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le portefeuille de placements de la SADC est composé essentiellement de placements liquides de qualité supérieure porteurs d'intérêts. *Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de l'encaisse et des placements égal à 1,6 pour 100 en 2019-2020 et augmentant graduellement jusqu'à 1,8 pour 100 en 2023-2024, compte tenu de la hausse actuelle des taux d'intérêt.*

Plan des ressources

Budget d'exploitation – 2019-2020 à 2023-2024

La SADC est une société d'État fédérale qui s'autofinance. Elle ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Le budget d'exploitation 2019-2020 reflète une hausse de 1,6 million de dollars des charges d'exploitation, qui atteignent 50,0 millions de dollars. Cette augmentation appuiera essentiellement :

1. la capacité de règlement de la SADC, avec l'octroi de ressources internes et externes additionnelles visant la modernisation des systèmes essentiels ;
2. le renforcement des activités de marketing et de sensibilisation, pour une plus grande sensibilisation du public à l'assurance-dépôts ;
3. la mise en œuvre des modifications apportées à la Loi sur la SADC qui touchent les modalités de l'assurance-dépôts ;
4. la modernisation du cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE).



La figure 1 ci-après donne les points saillants du budget d'exploitation pour la période de planification.

Figure 1

Budget d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2017- 2018	2018- 2019	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
CHARGES D'EXPLOITATION								
Salaires et autres frais de personnel	23,3	24,8	20,9	24,8	25,4	26,1	26,7	27,4
Autres charges d'exploitation :								
Honoraires professionnels	3,9	6,0	5,7	6,1	6,2	6,3	6,5	6,6
Frais généraux	6,9	6,4	5,5	6,5	6,6	6,8	6,9	7,0
Locaux	3,8	3,9	3,8	4,2	4,3	4,4	4,5	4,5
Sensibilisation du public	5,3	5,0	5,0	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8
Traitement des données	2,5	2,5	2,2	2,8	2,9	2,9	3,0	3,0
Total des charges d'exploitation	45,7	48,6	43,1	50,2	51,2	52,3	53,4	54,3
Moins recouvrement des coûts (BSIF)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)
CHARGES D'EXPLOITATION NETTES*	45,5	48,4	42,9	50,0	51,0	52,1	53,2	54,1

*Aux fins de la planification, on suppose que les charges d'exploitation nettes connaîtront une croissance annuelle de 2 à 2,5 pour 100 à compter de l'exercice 2020-2021. Les chiffres réels des budgets de 2020-2021 à 2023-2024 pourraient s'écarter sensiblement des chiffres présentés ci-dessus.

Besoins en effectifs

À l'exercice 2019-2020, la Société comptera 143 postes permanents, soit cinq postes de plus qu'à l'exercice précédent, en raison essentiellement de la modernisation des systèmes essentiels. Dix postes à durée déterminée (dont quatre en remplacement d'employés en congé) portent le nombre d'équivalents temps plein à 153. La SADC participe aux régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique fédérale. Ses employés ne sont pas syndiqués.



Budget des investissements – 2019-2020 à 2023-2024

Le budget des investissements pour 2019-2020 est de 3,1 millions de dollars. Il marque une hausse de 0,6 million de dollars par rapport à l'exercice précédent (figure 2). Cette augmentation correspond essentiellement à l'amélioration de la technologie de communication qui sous-tend la collaboration entre les bureaux et équipes de la SADC.

Figure 2

Budget des investissements (en milliers de dollars canadiens)								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2017- 2018	2018- 2019	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Mobilier et équipement	24	100	—	1 000	100	100	100	100
Matériel informatique	333	250	250	250	250	250	250	250
Coûts liés au développement de logiciels	1 379	2 000	1 395	1 600	1 500	1 500	1 500	1 500
Améliorations locatives	13	100	700	250	100	100	100	100
TOTAL	1 749	2 450	2 345	3 100	1 950	1 950	1 950	1 950

Les chiffres réels de 2020-2021 à 2023-2024 pourraient s'écarter sensiblement des chiffres présentés ci-dessus.



États financiers consolidés, condensés et projetés et résultats antérieurs

Les tableaux qui suivent présentent les résultats prévus pour les exercices 2018-2019 à 2023-2024 et les chiffres réels pour 2017-2018 (figures 3 à 6).

Figure 3

État consolidé, condensé et projeté de la situation financière au 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2017-2018	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
ACTIFS								
Trésorerie	2	1	1	1	1	1	1	1
Titres de placement	4 372	5 020	5 033	5 719	6 479	7 275	8 109	8 984
Immobilisations corporelles	8	8	9	15	14	13	12	11
Actifs au titre de droits d'utilisation*	—	—	—	6	5	4	3	2
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DES ACTIFS	4 382	5 029	5 043	5 741	6 499	7 293	8 125	8 998
PASSIFS								
Fournisseurs et autres crédateurs	6	5	5	5	5	5	5	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 050	2 200	2 050	2 150	2 250	2 300	2 400	2 450
Passifs découlant de contrats de location*	—	—	—	6	5	4	3	2
Autres passifs	4	5	4	5	5	5	5	5
Total des passifs	2 060	2 210	2 059	2 166	2 265	2 314	2 413	2 462
CAPITAUX PROPRES								
Résultats non distribués	2 322	2 819	2 984	3 575	4 234	4 979	5 712	6 536
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	4 382	5 029	5 043	5 741	6 499	7 293	8 125	8 998

*IFRS 16, *Contrats de location* s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'incidence de l'entrée en vigueur de cette norme comptable a fait l'objet d'une estimation exprimée aux postes Actifs au titre de droits d'utilisation et Passifs découlant de contrats de location.



Figure 4

État consolidé, condensé et projeté du résultat global
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2017- 2018	2018- 2019	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES								
Produits tirés des primes*	535	636	645	665	723	748	773	800
Produits tirés des placements	46	61	66	85	99	115	133	152
	581	697	711	750	822	863	906	952
CHARGES								
Charges d'exploitation	46	48	43	50	51	52	53	54
Recouvrement de sommes radiées	(1)	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	450	100	—	100	100	50	100	50
	495	148	43	150	151	102	153	104
Résultat net avant impôts	86	549	668	600	671	761	753	848
Charge d'impôt**	—	(3)	(6)	(9)	(12)	(16)	(20)	(24)
RÉSULTAT NET	86	546	662	591	659	745	733	824
Autres éléments du résultat global***	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	86	546	662	591	659	745	733	824

*L'augmentation des produits tirés des primes découle de la croissance présumée des dépôts assurés.

**Le résultat fiscal de la Société provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliqués les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat imposable net. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes et les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne sont pas imposables.

***Les autres éléments du résultat global englobent des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net, y compris les écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies. Il s'agit de petits montants qui correspondent à zéro après arrondissement.



Figure 5

État consolidé, condensé et projeté des variations de capitaux
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2017- 2018	2018- 2019	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET TOTAL DES CAPITAUX PROPRES								
Solde au début de l'exercice	2 236	2 273	2 322	2 984	3 575	4 234	4 979	5 712
Résultat net	86	546	662	591	659	745	733	824
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—
Total du résultat global	86	546	662	591	659	745	733	824
SOLDE À LA FIN	2 322	2 819	2 984	3 575	4 234	4 979	5 712	6 536



Figure 6

Tableau consolidé, condensé et projeté des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2017- 2018	2018- 2019	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat net	86	546	662	591	659	745	733	824
Ajouter (déduire) les éléments sans effets sur la trésorerie :								
Produits tirés des placements	(46)	(61)	(66)	(85)	(99)	(115)	(133)	(152)
Charge d'impôt	—	3	6	9	12	16	20	24
Pertes résultant de la sortie ou de la mise hors service d'immobilisations corporelles	1	—	—	—	—	—	—	—
Autres	2	—	—	—	—	—	—	—
Variation du fonds de roulement :								
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	450	100	—	100	100	50	100	50
Variation d'autres éléments du fonds de roulement	4	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts reçus	70	61	66	85	99	115	133	152
Impôt sur le résultat payé	—	(3)	(6)	(9)	(12)	(16)	(20)	(24)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	567	646	662	691	759	795	833	874
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(2)	(2)	(3)	(2)	(2)	(2)	(2)
Achat de titres de placement	(1 846)	(2 181)	(1 941)	(1 970)	(2 038)	(2 073)	(2 111)	(2 152)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	1 281	1 537	1 281	1 282	1 281	1 280	1 280	1 280
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(567)	(646)	(662)	(691)	(759)	(795)	(833)	(874)
Variation nette de la trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—
Trésorerie, au début	1	1	1	1	1	1	1	1
TRÉSORERIE, À LA FIN	1	1	1	1	1	1	1	1



Résultats de 2017-2018 par rapport au plan

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, le **total des actifs** atteignait 4 382 millions de dollars, comparativement aux 4 365 millions prévus dans le plan. Cet écart de 17 millions résulte essentiellement de produits tirés des primes supérieurs aux prévisions, reçus et réinvestis durant l'exercice.

Au 31 mars 2018, le **total des passifs** atteignait 2 060 millions de dollars, soit 550 millions de dollars de plus que les 1 510 millions prévus, en raison d'une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts supérieure aux prévisions, comme il est précisé plus loin.

État du résultat global

La SADC a enregistré un **bénéfice net** de 86 millions de dollars pour 2017-2018, comparativement aux 469 millions initialement prévus. Cet écart négatif de 383 millions de dollars s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse réelle de 450 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, dont 50 millions seulement étaient prévus dans le plan. Cette augmentation résulte essentiellement d'événements qui ont eu une incidence défavorable sur le profil de risque de certaines institutions membres et(ou) ont haussé les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité.
- des produits tirés des primes dépassant de 16 millions de dollars les prévisions en raison du changement de catégorie de tarification et de l'évolution du profil de risque de certaines institutions membres.

Prévisions pour 2018-2019 par rapport au plan

Au 31 décembre 2018, la SADC estime à 662 millions de dollars son bénéfice net pour 2018-2019, comparativement aux 546 millions initialement prévus. Cet écart positif de 116 millions de dollars s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse de 100 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, comme le prévoyait le plan. Il est toutefois prévu que la provision demeure à 2 050 millions de dollars (sans gain ni perte pour le bénéfice net). L'ajout d'une nouvelle institution membre durant le troisième trimestre de 2018-2019 a contrebalancé la réduction de la provision survenue au cours du premier trimestre en raison de l'évolution du profil de risque de certaines institutions membres.
- des produits tirés des primes dépassant de 9 millions de dollars les prévisions en raison du changement de catégorie de tarification et de l'évolution du profil de risque de certaines institutions membres et de l'adhésion de nouveaux membres durant le troisième trimestre de l'exercice.

La Société s'attend à ce que son financement *ex ante* atteigne 62 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice, alors que la cible minimale se situe à 100 points de base et devrait être atteinte d'ici 2025-2026.

Plan d'emprunt

Les activités de financement de la SADC sont régies par l'article 10.1 de la Loi sur la SADC et l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces activités doivent respecter les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le paragraphe 10.1(1) de la Loi sur la SADC permet au ministre des Finances de consentir des prêts à la SADC à même le Trésor, à la demande de celle-ci, et d'en fixer les conditions. Au besoin, la SADC emprunterait au Trésor en recourant au Programme d'emprunt des sociétés d'État, et conformément à l'entente de crédit de soutien conclue avec le ministère des Finances.



Le paragraphe 10.1(2) de la Loi sur la SADC permet également à la Société d'emprunter à d'autres sources qu'au Trésor, notamment par l'émission et la vente de titres de créances – obligations, débetures, billets, ou tout autre document attestant l'existence d'une créance.

En vertu du paragraphe 127(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, avant de procéder à une opération d'emprunt, la SADC doit obtenir l'approbation du ministre des Finances quant aux modalités de temps et aux conditions de l'opération.

Au 31 décembre 2018, la SADC n'avait aucune dette.

Le présent plan d'entreprise suppose que la Société n'aura pas besoin d'effectuer d'emprunt. Cependant, en cas d'intervention (ou si une institution membre venait à faire faillite), la SADC disposerait de plusieurs options de financement, notamment celle d'un emprunt.

Le financement de toute intervention serait précédé d'une analyse au cas par cas servant à définir la stratégie de financement optimale. Selon la stratégie retenue, il se pourrait que la Société puise en premier lieu dans son portefeuille de placements pour réunir les liquidités nécessaires. L'élaboration d'une stratégie de financement tiendrait compte, entre autres, des besoins de liquidités futurs et de l'appariement des éléments d'actif et de passif.

Contrats de location

La SADC n'est pas liée à un contrat de location qui dépasse le seuil d'approbation ministériel.

Approbation des futurs contrats de location :

Catégorie d'actifs	Description	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Espace de bureau	Bail du bureau d'Ottawa ; contrat prenant fin en octobre 2020 avec une prolongation prévue jusqu'en 2030	13	12	11	10	9

Nota : aucun montant estimatif n'a été inclus pour 2018-2019 car, dans son application d'IFRS 16, *Contrats de location* la SADC se sert de la méthode à effet cumulatif et a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs.

L'alinéa 10b) du *Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État* stipule que la SADC est tenue d'obtenir l'autorisation du ministre des Finances sur les modalités de tout contrat de location dont le montant dépasse la moindre des valeurs suivantes : 10 millions de dollars ou 5 pour 100 de l'actif total de la Société. Pour faciliter la négociation des contrats de location, on a estimé le montant des passifs découlant de contrats de location dans la table ci-dessus en fonction d'une durée de bail maximale et de montants maximums qui incluent une provision pour imprévus.

Pouvoirs d'emprunt à court terme – 2019-2020

La SADC a conclu une entente avec son banquier sur l'établissement d'une marge de crédit de 10 millions de dollars. Cette marge n'est pas soumise aux droits de renforcement de crédit qui s'appliquent aux autres emprunts de la Société. La SADC ne prévoit pas faire appel à cette marge de crédit au cours de la période de planification. Cette marge de crédit ne coûte rien à la SADC tant qu'elle n'y fait pas appel. La SADC peut demander au ministre des Finances l'autorisation d'emprunter un maximum de 10 millions de dollars sous forme de marge de crédit d'exploitation.





NOUS PROTÉGEONS ...

VOS ÉPARGNES-VACANCES



Partie 4 – Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

Le Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023 de la SADC faisait état de quatre objectifs stratégiques qui étaient fondés sur l'évaluation du contexte et des risques d'exploitation de la Société et visaient à soutenir la réalisation des objectifs de la Société.

- **Préparation : augmentation de la capacité de règlement de la SADC**
- **Régime d'assurance-dépôts : modernisation**
- **Parties intéressées : renforcement de la confiance**
- **Organisation : évolution de la Société**

Rendement antérieur – points saillants

Les stratégies susmentionnées s'accompagnaient de projets clés et de résultats escomptés. La Fiche de rendement qui suit permet de faire le suivi des principaux projets liés aux objectifs et priorités.

Au 31 décembre 2018, la majorité des objectifs et projets stratégiques de la Société progressent comme prévu, à l'exception des projets suivants :

- Mettre en place les caractéristiques principales d'un mécanisme de remboursement modernisé qui renforce les normes en matière de données sur les dépôts et qui fasse appel à des améliorations technologiques facilitant l'authentification en ligne, les communications avec les déposants et les capacités de remboursement par voie électronique.
- Sensibiliser davantage le public et les déposants à la SADC et à la protection d'assurance-dépôts, en faisant appel aux institutions membres et aux principaux médias privilégiés par le public, et en menant des études sur le comportement des déposants.

La Fiche de rendement de la SADC fournit des précisions sur les mesures prises par la Société pour corriger la situation et fait le point sur tous les autres projets clés.



Fiche de rendement de la SADC - 2018-2019 à 2022-2023

(au 31 décembre 2018)

Préparation : augmentation de la capacité de règlement de la SADC

Résultats escomptés

- Si une institution membre fait faillite, la SADC (personnel, systèmes, mécanismes) est en mesure de rembourser tous les dépôts assurés dans un délai de sept jours ou moins, au moyen d'un processus accéléré, simplifié et modulable.
- De solides activités d'évaluation des risques, de planification et de préparation appuient le potentiel de règlement de toutes les institutions membres, quelle que soit leur taille.

Principaux projets	Situation ▲ ▼ ●	Mise à jour
Aider les banques d'importance systémique nationale (BISN) à se rapprocher de leur objectif cible de 2020 en matière de potentiel de règlement, en examinant et en commentant leurs plans de règlement de 2018 et en mettant en place un régime de recapitalisation interne. La SADC définira également ses plans de communication de crise pour chacun des outils de règlement à sa disposition.	▲	La SADC continue de définir ses attentes et de commenter les plans des banques en vue d'optimiser leur potentiel de règlement d'ici 2020. Les BISN ont produit une autre version de leurs plans de règlement en décembre 2018, à la lumière des commentaires de la SADC, en mettant l'accent sur les aspects juridiques, opérationnels et financiers de l'exécution de leur stratégie de règlement. La Société dispose de règlements à l'appui de la recapitalisation interne et du nouveau régime d'indemnisation. Elle a pris des mesures pour renforcer les communications en cas de crise et achèvera un plan de communication axé sur la faillite d'une BISN d'ici le 31 mars 2019.
Mettre en place les caractéristiques principales d'un mécanisme de remboursement modernisé qui renforce les normes en matière de données sur les dépôts et fasse appel à des améliorations technologiques facilitant l'authentification en ligne, les communications avec les déposants et les capacités de remboursement par voie électronique.	▼	La SADC évalue constamment ses capacités et ses besoins et trouve le moyen de combler les lacunes le cas échéant. Elle continue d'étudier diverses solutions et a commencé, malgré un certain retard, à en analyser une qui combine des logiciels du commerce, des applications sur mesure et des prestataires de services externes.
Mettre en œuvre un programme pluriannuel d'exercices sur table et de simulations qui permettra de mettre à l'épreuve la capacité de la Société à effectuer des remboursements et à utiliser d'autres outils de règlement. Y participeront le conseil d'administration de la SADC, les institutions membres et d'autres organismes du filet de sécurité financier.	▲	Plusieurs exercices sur table et simulations ont été menés en 2018, dans le cadre des activités de préparation prévues. En août et en septembre, on a procédé à un exercice sur table de communication suivant un scénario de transaction facilitée, ainsi qu'à une revue générale du système de remboursement. Également en septembre, on a procédé à une simulation de communication dans le cadre d'un remboursement accéléré des dépôts de courtier, tandis qu'en novembre et en décembre on a mené des exercices sur table réunissant divers organismes et portant sur la faillite d'une institution de taille moyenne.

Légende

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC – 2018-2019 à 2022-2023

(au 31 décembre 2018)

Régime d'assurance-dépôts : modernisation

Résultat escompté

- Moderniser les éléments clés du régime d'assurance-dépôts de la SADC (processus, règlements administratifs et législation) pour qu'ils continuent de soutenir l'exécution du mandat de la Société, de suivre l'évolution du secteur bancaire et de répondre aux besoins des déposants.

Principaux projets	Situation ▲ ▼ ●	Mise à jour
Accélérer le programme d'examen en profondeur des règlements administratifs.	▲	<p>De nouvelles exigences énoncées dans le <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> sont entrées en vigueur le 29 septembre 2018.</p> <p>La SADC mettra à jour son <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i> et prendra un nouveau <i>Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite</i> en qualité d'autorité de règlement de toutes les banques nationales. Le <i>Règlement administratif sur les exigences en matière de données et de systèmes</i> et le <i>Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie</i>, en cours de révision, seront mis à jour en fonction des changements découlant de l'examen du cadre d'assurance-dépôts. Des consultations sont en cours à l'égard de ces deux règlements.</p> <p>D'autres règlements administratifs seront mis à jour dans la foulée de l'examen du cadre d'assurance-dépôts, soit le <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> et le <i>Règlement administratif sur l'exemption d'assurance-dépôts (avis aux déposants)</i>.</p>
Revoir la stratégie en matière de taux de prime et de financement <i>ex ante</i> pour s'assurer qu'elle demeure adaptée à la protection d'assurance-dépôts, aux institutions membres de la Société et au mandat d'autorité de règlement de faillite de cette dernière.	▲	<p>L'examen a été mené à terme au premier trimestre de l'exercice 2018-2019 ; on a recommandé de maintenir à leurs niveaux actuels les taux de prime et la cible minimale de financement <i>ex ante</i>. D'autres analyses seront effectuées au cours de la période de planification, à mesure que la Société se rapprochera de cette cible.</p>

Légende

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC – 2018-2019 à 2022-2023

(au 31 décembre 2018)

Parties intéressées : renforcement de la confiance

Résultats escomptés

- Plus grande sensibilisation du public et meilleure compréhension par les principales parties intéressées du double rôle de la SADC à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite, d'où une plus grande confiance dans la Société et dans la stabilité du système financier.
- Collaboration productive entre la SADC et ses institutions membres.

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Sensibiliser davantage le public et les déposants à la SADC et à la protection d'assurance-dépôts, en faisant appel aux institutions membres et aux principaux médias privilégiés par le public, et en menant des études sur le comportement des déposants.	▲ ▼ ●	La présente stratégie triennale de sensibilisation du public en est à sa deuxième année et celle-ci prévoit le recours à des annonces télévisées et aux médias sociaux et numériques. Elle fait aussi appel aux institutions membres, en vertu des nouvelles exigences du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> (RARRAD). Le degré de sensibilisation à l'assurance-dépôts de la SADC est en hausse et s'établit à 54 pour 100 (au 31 décembre 2018), mais il demeure en deçà de la cible de 55 pour 100. De nouvelles dispositions du RARRAD sont entrées en vigueur le 29 septembre 2018, et les plans de publicité de cette année se déroulent comme prévu et devraient permettre de dépasser le taux de 55 pour 100 d'ici le 31 mars 2019.
Renforcer nos liens avec les principales parties intéressées au moyen d'un programme coordonné et en tenant compte des résultats d'un sondage auprès des institutions membres.	▲	La Société a élaboré et mis en œuvre un programme de mobilisation des parties intéressées qui vise à recenser de manière proactive les activités possibles et à en faire le suivi. Ces activités sont mises à jour et présentées à l'occasion des réunions mensuelles de gestion des projets stratégiques. La Société mènera un sondage auprès de ses institutions membres en janvier 2019. Ce sondage visera principalement à éclairer la perception que les institutions ont de l'efficacité des consultations menées par la SADC au sujet de ses règlements administratifs et des interactions qu'elle a avec les institutions dans le cadre de certains processus clés comme la planification de règlement de faillite, l'établissement des primes et l'accélération du calcul des dépôts à rembourser.
Éclairer le rôle de la SADC à titre d'autorité de règlement de faillite de toutes ses institutions membres (y compris une banque d'importance systémique mondiale [BISM]), afin d'informer les parties intéressées et d'asseoir sa crédibilité.	▲	Le site Web de la SADC fournit désormais des renseignements plus complets sur le rôle d'autorité de règlement. Diverses activités de relations externes (dont des allocutions) et de communication (communiqués et autres) ont eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication sur les nouveaux pouvoirs de règlement de faillite.

Légende

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC – 2018-2019 à 2022-2023

(au 31 décembre 2018)

Organisation : évolution de la Société

Résultat escompté

- La SADC favorise l'innovation et l'adaptabilité dans un milieu de travail moderne.

Principaux projets	Situation ▲ ▼ ●	Mise à jour
Mettre en œuvre une stratégie de gestion des compétences qui permette aux employés de suivre l'évolution des programmes et systèmes de la Société et les changements à la direction, de manière à préserver la solide culture de respect, de diversité et d'adaptabilité qui règne à la SADC.	▲	Comme la version actuelle de la stratégie de gestion des compétences demeure pertinente, elle a été prolongée d'un an. Elle portera principalement sur trois enjeux durant l'exercice 2018-2019. Déjà, des activités sont en cours à l'égard du perfectionnement du personnel, de la planification du changement du milieu de travail, de la stratégie de mobilisation et du plan de communication qui en fait partie.
Moderniser le milieu de travail de la SADC (en remplaçant ou en rénovant les postes de travail, les outils et les moyens technologiques) et renforcer les mesures de protection des données et les programmes de cybersécurité, pour que les renseignements des déposants soient en sécurité.	▲	La stratégie globale de migration vers le nuage a été mise en œuvre et avance comme prévu. Le passage à la suite Office 365 de Microsoft devrait se faire avant la fin de l'exercice. La mise à niveau de SharePoint se poursuit, dans le but d'accroître la sécurité des documents et des données. La Société a également entrepris l'analyse de ses systèmes en vue d'une migration possible vers des solutions dématérialisées (infrastructure et plateforme) en 2019-2020. Des discussions ont eu lieu concernant le bail du bureau d'Ottawa, lequel prend fin en 2020.

Légende

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- Annulation ou report à un exercice ultérieur

